

## Déclaration liminaire

### Comité Technique du 3 octobre 2022

L'exécutif régional met en avant dans son message de rentrée différentes mesures en faveur du pouvoir d'achat.

➔ La CGT continue de revendiquer des mesures urgentes en faveur du pouvoir d'achat des agents face à la hausse du coût de la vie :

- **Avec une augmentation supplémentaire du point d'indice à hauteur de l'inflation, et en rattrapage des dernières années de gel.** L'augmentation de cet été ne couvre pas la réalité de l'inflation. Si l'exécutif régional rappelle l'impact sur le budget de la région, la réalité pour les agents, c'est la hausse de leur facture de chauffage, du prix de la baguette ou du paquet de pâtes.
- **En remettant sur la table le dossier du régime indemnitaire.** L'harmonisation Nord Sud ne sera atteinte qu'en janvier 2023 après 7 ans de mandats. Il reste inégal entre les adjoints techniques des lycées et ceux des sièges et ports. Le RI doit être revu régulièrement afin de prendre en compte la hausse du coût de la vie.
- **Nous demandons un point lors d'un prochain comité technique sur les prestations d'actions sociales et la mise en œuvre de la fusion des associations d'œuvre sociale**
- **Les réflexions annoncées sur la maîtrise énergétique pour les bâtiments régionaux ne devront pas pour la CGT engendrer de nouvelles dépenses pour les agents et peser sur leurs conditions de travail.**

#### Concernant la Grille d'attribution des moyens humains dans les Lycées

De nombreux agents ont exprimé l'urgence d'une amélioration des conditions de travail, à travers l'appel à la mobilisation de la CGT jeudi dernier, et au cours du mois de septembre dans plusieurs établissements de la région.

Certes la CGT salue la décision d'avoir répondu à nos demandes répétées au Président de déprécier plus de contractuels dans son annonce de rentrée, ou certaines évolutions dans le dossier présenté aujourd'hui comme celle d'ouvrir des postes d'encadrants en lycées là où il n'y en avait pas. Cependant, le niveau de recrutement prévu reste insuffisant par rapport au grand nombre de postes à pourvoir au sein des lycées du fait de la disparition de 600

emplois titulaires en quelques années, et des futurs départ à la retraite (de l'ordre de 7 à 800 dans les trois prochaines années).

Nous l'avons dit en juillet, nous regrettons par ailleurs les mauvaises conditions du dialogue social et l'empressement avec lequel a été traité ce dossier de la GAMH alors qu'il s'agit du sort de plus de 5000 agents. Nous vous rappelons d'ailleurs qu'au CT du 5 juillet toutes les organisations syndicales ont voté contre les fiches métiers (critères entretien, accueil, veille de nuit), et que cela normalement aurait dû entraîner une nouvelle présentation au CT, tout comme pour les lignes de gestion.

Aussi, nous avons la certitude qu'en l'état de nombreux postes et spécialités seront voués à disparaître dans les lycées ce qui entraînera une dégradation des conditions de travail des agents des EPLE et du service rendu aux usagers, notamment aux apprenants. Nous craignons un accroissement de fait des maladies professionnels, des RPS, des burn-out et des accidents de travail, d'autant plus que la pyramide des âges démontre que les agents sont vieillissants. Nous regrettons également que les promotions et les avancements de carrière soient largement bloqués pour l'ensemble de la catégorie C des EPLE, et notamment les femmes qui sont majoritaires dans les effectifs, par des critères et des ratios injustes et illégitimes. Nous déplorons que persistent encore des inégalités de régime indemnitaire entre les adjoints techniques des sièges et les adjoints techniques des lycées. Enfin, nous savons que tout cela répond à des choix idéologiques de compression des effectifs et de la masse salariale, et nous regrettons ces logiques arithmétique et comptable qui se font au détriment de l'humain.

**Par conséquent, la CGT continue de revendiquer sur les sujets évoqués en juillet dernier :**

Pour tous :

- la réouverture des négociations réelles et entendues sur la GAMH
- la déprécarisation de tous les agents contractuels qui sont sur des postes vacants.
- l'ouverture rapide d'une véritable enquête indépendante, et non une étude, sur les conditions de travail dans les EPLE par champs professionnels.
- une expertise par une société indépendante du calcul de la surface des établissements, comprenant toute surface réelle intérieure et extérieure à entretenir.
- un régime indemnitaire et des critères de promotion égalitaires entre les lycées et les services

Pour la mission entretien :

- la révision des missions complémentaires imposées, oui à la solidarité entre collègues, non à la poly-compétences à outrance.
- pour les surfaces à nettoyer, un alignement du versant sud sur le versant nord afin qu'aucun agent n'ait à entretenir plus de 1450m<sup>2</sup>.

Pour la mission accueil :

- la reconnaissance du métier d'agent d'accueil en spécialité au vu des missions de sécurité dont ils ont la charge

- un poste logé et un poste non logé afin de couvrir l'amplitude horaire d'ouverture et de fermeture des établissements.
- Ne pas limiter les reclassements au seul poste d'agent d'accueil au vu des contraintes liées à ce poste

Pour la mission veilleur de nuit :

- un veilleur de nuit dans tous les établissements qui possèdent un internat, aussi pour résoudre le problème des entrées et sorties des élèves en dehors des heures d'ouverture des établissements
- l'accessibilité de tous les veilleurs de nuit à la formation SSIAP 1
- revoir le règlement intérieur sur le temps de travail des veilleurs de nuit

**Pour les autres missions, nous formulerons nos propositions dans le débat du comité.**